

DÉCISIONS

APD du 12 novembre 2024



DÉCISIONS de la 3^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 12 novembre 2024 à 17 h 45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. Ajout membre à statut précaire / délégation CF
5. Démocratie syndicale, consultation des membres et appel de la décision, par la FAE, en Cour suprême (point ajouté par un membre)
6. Enquêtes dans les écoles du CSSDM
7. Nouvelle annexe 71 et son application
8. Transparence et accès aux PV des APD pour tous les membres (point ajouté par un membre)

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

03.02 Que le procès-verbal de la 2^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 8 octobre 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 novembre 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

AJOUT MEMBRE À STATUT PRÉCAIRE / DÉLÉGATION CF

03.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées entérine l'ajout de Marie-Ève Dumouchel, déléguée des membres à statut précaire, à titre de membre substitut de la délégation de l'Alliance au Conseil fédératif (CF) pour le mandat 2024-2025.

DÉMOCRATIE SYNDICALE, CONSULTATION DES MEMBRES ET APPEL DE LA DÉCISION, PAR LA FAE, EN COUR SUPRÊME (POINT AJOUTÉ PAR UN MEMBRE)

03.04 Demande de dépôt des 2 propositions Charlebois.



- 03.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées se prononce en faveur du maintien du recours de la FAE lors du Conseil fédératif qui traitera de ce point, seulement s'il est clairement démontré que :
- a. Nos chances de gagner sont significatives ;
 - b. Les gains obtenus pourraient protéger les droits des travailleurs, notamment celui d'association ;
 - c. Les conséquences négatives qu'entraînerait un retrait de la FAE dans ce dossier sont plus importantes que celles liées à la poursuite de la démarche en Cour suprême.

ENQUÊTES DANS LES ÉCOLES DU CSSDM

- 03.06** Demande de reconsidération de l'ordre du jour afin de prolonger l'Assemblée pour terminer le point en cours.